JPA INTERNATIONAL

GROUPE JPA

RAPPORT DE TRANSPARENCE

2025 / 2026

JPA SA – Exercice clos le 30 juin 2026

Publié sur le site internet **www.jpa.fr** en application de l'article D. 821-197 du Code de commerce et de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014



SOMMAIRE

PREAMBULE

CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU GROUPE JPA

1-1 Groupe JPA en France

1-2 Présentation de la structure juridique dédiée à l'audit légal

1-3 Le réseau JPA International

1-4 Gouvernance et modalités d'organisation et de fonctionnement du cabinet JPA

CHAPITRE 2 - GESTION DES RISQUES

2-1 Indépendance

2-2 Qualité

CHAPITRE 3 - ACTIVITES

CHAPITRE 4 - FORMATION

CHAPITRE 5 - INFORMATION SUR LES BASES DES REMUNERATIONS DES ASSOCIES

CONCLUSION

ANNEXE 1 : Déclaration de l'organe de direction

ANNEXE 2 : Liste des membres du réseau JPA International

PREAMBULE

REFERENCES AUX TEXTES

Conformément à l'article D. 821-197 du Code de commerce et à l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, les commissaires aux comptes désignés auprès d'entités d'intérêt public (EIP) publient sur leur site internet, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

Le présent rapport porte sur l'exercice de la société JPA SA ouvert le 1er juillet 2025 et clos le 30 juin 2026. Il est publié sur le site internet **www.jpa.fr** et pourra y être consulté pendant au moins cinq ans à compter de sa publication. La Haute autorité de l'audit (H2A), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ont été informées de sa publication.

CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU GROUPE JPA

1-1 GROUPE JPA EN FRANCE

Animé par six associés avec l'appui d'une cinquantaine de collaborateurs, le Groupe JPA a développé une gamme de compétences diversifiées, constituant une offre globale adaptée aux besoins spécifiques de ses clients.

Créé en 1947 et animé par Jacques POTDEVIN depuis 1975, Président d'honneur de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et ancien Président de la Fédération des Experts-Comptables Européens (2006/2008) (FEE).

L'objectif du Groupe est de participer au développement harmonieux et à la pérennité industrielle et commerciale de ses clients en les accompagnant dans leur organisation et dans leur gestion comptable et financière.

Ses animateurs sont attentifs en permanence aux évolutions, qu'elles soient économiques, réglementaires ou technologiques et, qu'il s'agisse de normalisation comptable et financière, de standardisation d'audit ou de développement de techniques novatrices en matière de conseil ; nous veillons à maintenir au plus haut niveau notre savoir-faire.

Pour cela, ils fondent leur développement sur une éthique partagée par l'ensemble des collaborateurs qui place au premier rang la compétence et l'indépendance, ainsi que l'ambition d'un service de qualité et de proximité.

Le groupe JPA à Paris s'est structuré autour de plusieurs entités juridiques auxquelles sont affectées spécifiquement :

- les activités d'audit légal,
- les activités d'expertise comptable,
- les activités de conseil,
- les activités de formation,
- les activités internationales autour d'un réseau dont il assure l'animation.

1-2 PRESENTATION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DEDIEE A L'AUDIT LEGAL

Dans le cadre de ce rapport de transparence, seules les activités de commissariat aux comptes sont développées. Les autres activités n'entrant pas dans le champ de cette activité réglementée ne sont pas présentées.

Nos prestations d'audit, conduites au sein de JPA SA, se décomposent entre les activités d'audit légal et d'audit contractuel.

L'Audit légal

Nous conduisons les missions de commissariat aux comptes dans le cadre de la réglementation en vigueur à l'exclusion de toute autre prestation de services.

Nous nous assurons de la mise à disposition d'une information financière fiable et contrôlée, dans le respect des règles déontologiques de notre profession et de nos valeurs d'indépendance.

Les procédures de contrôle qualité de nos travaux, notre formation technique permanente et notre organisation satisfont aux exigences de la H2A.

L'Audit contractuel

Nos prestations s'appuient sur une expertise alliant des compétences comptables, financières, juridiques et fiscales, offrant aux organisations des conseils ayant pour objectif la création de valeur :

- Les opérations sur capital et introductions en bourse,
- Les audits d'acquisition,
- L'expertise de minorité,
- Les offres publiques de retrait,
- L'arbitrage,
- L'expertise indépendante…

L'ensemble de ces activités est assuré au sein de la structure JPA, société anonyme au capital de 1 000 000 d'euros, dont le siège social est situé 7, rue Galilée 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 116 838 et inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66005923.

Au 30 juin 2026, le capital social de JPA SA est réparti comme suit :

Actionnaires	Qualité	% du capital	% des droits de vote
Jacques POTDEVIN	CAC Inscrit	0,05 %	0,05 %
Hervé PUTEAUX	CAC Inscrit	0,03 %	0,03 %
Pascal ROBERT	CAC Inscrit	0,03 %	0,03 %
Richard BONNET	CAC Inscrit	0,03 %	0,03 %
Damien POTDEVIN	CAC Inscrit	0,03 %	0,03 %
Jean-Philippe BOHRINGER	CAC Inscrit	0,03 %	0,03 %
Jean-Pascal WANLIN	CAC Inscrit	0,05 %	0,05 %
JPA GROUP	Société CAC Inscrit	99,76 %	99,76 %
Total		**100,00 %**	**100,00 %**

La majorité des droits de vote est détenue par des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce.

1-3 LE RÉSEAU JPA INTERNATIONAL

Dès 1987, le Groupe JPA a développé un réseau de cabinets indépendants permettant à ses clients de bénéficier à la fois de cabinets de proximité et d'une implantation internationale.

Le réseau JPA International réunit aujourd'hui 5.000 professionnels indépendants qui représentent plus de 210 structures dans environ 90 pays à l'échelle mondiale.

Il s'est développé autour d'échanges d'expériences, du partage des bonnes pratiques professionnelles et de la coopération sur les dossiers transnationaux.

JPA International est une société anonyme au capital de 82.467 euros regroupant des experts-comptables, des commissaires aux comptes et des conseils indépendants.

JPA International a développé une filiale, JPA Consulting International destinée à accueillir les membres exerçant des activités non réglementées.

La vocation du réseau repose sur les objectifs suivants :

- Mettre à disposition des équipes avec un niveau élevé de compétences, à jour des évolutions professionnelles,
- Participer activement à la formation et à l'information des clients,
- Poursuivre une veille conceptuelle et méthodologique permettant d'offrir à des clients un niveau de prestations haut de gamme,
- Être l'interlocuteur privilégié pour des clients dans le cadre de l'évolution des standards d'audit et comptables internationaux.

Le réseau axe ses orientations sur les perspectives suivantes :

- Renforcer sa notoriété internationale en organisant des synergies locales et transversales,
- Renforcer sa présence sur nos marchés actuels,
- Aider les clients à la mise en œuvre et à l'optimisation de systèmes adaptés en matière de :
 - Normalisation,
 - Sécurité financière,
 - Contrôle interne,
 - Gouvernance d'entreprise.

Le réseau JPA International a, depuis sa création en 1987, développé une charte qualité applicable à tous ses membres.

JPA International est un réseau de cabinets indépendants, de taille moyenne, de structure identique, partageant :

- La même ambition d'un service de qualité et de proximité,
- La même éthique, fondée sur nos valeurs de compétence et d'indépendance.

Les manifestations professionnelles au sein du réseau JPA International nous permettent de participer en commun au développement de techniques, à la mise au point de logiciels, d'échanger nos compétences, de participer à des cycles de formation pluridisciplinaires.

Notre ambition est de participer au développement de relations professionnelles internationales dans son sens le plus large, et d'y associer notre clientèle :

- En développant, par des contacts permanents avec les autres membres du réseau, un savoir-faire international assorti d'une compétence multiculturelle.
- En accompagnant nos clients dans leurs projets internationaux, chaque membre étant dans sa région ou son pays « relais JPA » pour les clients du réseau désireux d'exporter ou de s'implanter hors de leur région d'origine.

La compétence

Par le partage des expériences de chacun dans le réseau, la participation en commun à des opérations de haut niveau au sein de groupes multinationaux, l'organisation de formations pour associés et collaborateurs, nous développons et entretenons un niveau de qualité professionnelle élevé.

L'indépendance

En tant que professionnels, nous agissons dans le respect des règles de déontologie de nos pays respectifs.

En tant que membres du réseau, nous nous engageons en outre, à ce qu'il n'existe aucun intérêt financier, matériel ou personnel significatif susceptible de remettre en cause notre indépendance professionnelle dans l'accomplissement d'une mission ou l'expression d'une opinion.

Dans le cadre de nos missions contractuelles d'expertise comptable et de conseil :

- Nous nous engageons à agir dans le sens du respect des normes comptables, pour promouvoir une image financière transparente, sincère et fidèle de la société.

Dans le cadre de nos missions d'audit :

- Nous nous engageons à ne pas prendre part aux décisions de gestion de nos clients.
- Nous attestons, d'autre part, que notre cabinet, ses associés et collaborateurs, n'ont dans la société vérifiée, aucun intérêt personnel, matériel ou financier.

Dans le cadre des apports de clientèle en provenance ou en direction d'autres cabinets du réseau:

- Nous nous engageons à prendre toute mesure pour que chaque cabinet amené à intervenir auprès d'un client du réseau conserve sa totale indépendance.

Chaque cabinet engage sa responsabilité pour les travaux effectués et le conseil fourni lors des missions réalisées pour les clients d'un autre membre du réseau.

Pour en savoir plus : www.jpainternational.com

Enfin, JPA International est membre depuis le 25 juin 2009 du Forum of Firms. Ce Forum est rattaché à l'IFAC (International Federation Of Accountants), organisation internationale qui a notamment pour vocation d'établir les standards liés à l'audit, qu'il s'agisse des normes techniques, des normes qualités ou des normes académiques.

L'appartenance à ce Forum implique le respect par ses membres des standards suivants :

- ISA : International Standards on Auditing,
- IES : International Education Standards,
- ISQM : International Standards on Quality Management.

Tous les cabinets du réseau JPA International entrés dans ce processus sont donc engagés dans le respect de cette dimension normative.

Le Groupe JPA Paris a donc conduit les démarches afin de remplir les critères nécessaires, étant précisé que les autorités normatives françaises n'ont pas à ce jour transposé et adopté les standards ISQM.

Pour en savoir plus : http://www.ifac.org/ForumofFirms

JPA International est organisé autour d'une structure centrale basée à Paris sous la responsabilité de son Président. Les activités opérationnelles sont assurées par un Directeur Général et deux Chefs de Projet.

Un comité de direction ad hoc (le « board ») a pour objectif de travailler sur toutes les questions liées aux axes de développement du réseau, à sa stratégie en matière de communication et à la définition des procédures qualité devant être mises en œuvre au regard des règlementations tant nationales qu'internationales.

Ce comité de direction compte aujourd'hui 18 personnes représentant les cabinets de pays implantés sur chaque continent.

L'équipe de JPA International sous l'autorité de son Directeur Général rend compte des travaux réalisés au comité de direction à l'occasion :

- de trois réunions annuelles sur le plan international,
- de quatre réunions annuelles sur le plan national français.

Les principaux chiffres du réseau JPA International sont les suivants :

- + de 210 cabinets
- Environ 90 pays
- 5 000 collaborateurs et associés
- Environ 50 000 clients
- Chiffres d'affaires de 223 M USD
- dont chiffre d'affaires réalisé par les membres du réseau au titre du contrôle légal des états financiers annuels et combinés : 69 M USD

Les membres du réseau étant indépendants ces informations correspondent à des données combinées.

La liste des membres du réseau JPA International, avec pour chacun le ou les pays européens dans lesquels il a la qualité de contrôleur légal des comptes ou dans lesquels il a son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement, figure en Annexe 2 du présent rapport.

Sur le plan plus particulier de la qualité, chaque membre est soumis à un contrôle qualité à l'occasion de son entrée dans le réseau.

Au-delà de cet audit initial, les membres sont amenés à compléter un questionnaire qualité mis à jour annuellement sur une base déclarative et supportent des contrôles qualité qui sont effectués régulièrement tous les 2 à 3 ans. Une procédure d'urgence est prévue, dans l'hypothèse ou un fait particulier justifierait une intervention ou des décisions immédiates.

Tous les cabinets engagés dans le processus Forum Of Firms sont soumis par ailleurs à un contrôle spécifique destiné à s'assurer du respect des standards établis par l'IFAC.

Au niveau français, le réseau JPA International regroupe 18 membres indépendants répartis sur l'ensemble du territoire.

1-4 GOUVERNANCE ET MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CABINET JPA

Le cabinet JPA est organisé autour d'un Président du Conseil d'Administration Monsieur Hervé PUTEAUX, d'un Directeur Général Monsieur Damien POTDEVIN et d'un Directeur Général Délégué Monsieur Jacques POTDEVIN sous la responsabilité desquels interviennent Associés - Directeurs de missions – Chefs de mission – Collaborateurs et Assistants.

Le Conseil d'Administration de JPA SA est composé de :

Monsieur Hervé PUTEAUX
Monsieur Damien POTDEVIN
Monsieur Jacques POTDEVIN
Monsieur Jean-Philippe BOHRINGER
Monsieur Jean-Pascal WANLIN

Les activités sont organisées sur la base d'une planification stratégique et opérationnelle annuelle formalisant les responsabilités de chaque intervenant au titre de ses fonctions sur les dossiers de commissariat aux comptes.

Mensuellement une réunion de direction est organisée pour s'assurer des conditions dans lesquelles les prévisions sont respectées et initier le cas échéant les actions correctives.

Ces réunions sont tenues sous la responsabilité des représentants légaux de JPA et de l'ensemble des signataires déontologiques.

CHAPITRE 2 - GESTION DES RISQUES

2-1 INDÉPENDANCE

Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet

Conformément au code de déontologie, le Cabinet JPA veille à s'assurer de la mise en œuvre et de l'application des critères suivants au regard de l'indépendance.

Indépendance du personnel et des intervenants sur les dossiers

a) Au-delà du respect de la déontologie professionnelle relative à l'indépendance, chaque intervenant atteste par écrit de son indépendance et de l'absence de conflits d'intérêts vis-à-vis des clients.

b) Le cabinet veille à ce qu'un mandat ne représente pas une part significative de ses activités (seuils maximaux de 10 % du chiffre d'affaires et/ou de 50 % de temps disponible des intervenants : associés, responsables de mission et collaborateurs).

Indépendance au regard des prestations sortant du périmètre de l'audit légal

Le réseau JPA International a développé une procédure que tout membre pressenti aux fonctions d'auditeur légal doit respecter. Un extrait de cette procédure permet de préciser le périmètre des actions à mener :

« …est ainsi considérée comme incompatible avec une mission d'audit légal :

- *Toute prestation de services n'entrant pas directement dans le cadre des diligences liées à la mission du commissaire aux comptes.*

Cette incompatibilité s'applique à l'entité auditée mais s'étend également aux entités « liées » c'est-à-dire :

- *Aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle ;*
- *Notamment hors du territoire d'exercice habituel du cabinet prestataire… »*

« …A travers l'application de la réglementation française de l'audit légal, ce sont donc toutes les prestations effectuées par les cabinets qui sont concernées car potentiellement en situation d'incompatibilité.

En conséquence, avant d'accepter une mission d'audit légal ou toute autre prestation de service, vous êtes tenus d'effectuer une vérification de la compatibilité de cette mission auprès des autres membres du réseau… ».

Cette procédure a été développée pour respecter en outre le Référentiel Audit Statutaire Premium indiquant l'engagement suivant :

« Les sociétés de commissariat aux comptes faisant partie d'un réseau international s'assurent que les règles françaises d'indépendance ont été communiquées aux structures membres ou à l'entité de coordination et d'animation dudit réseau ».

Vérification interne du respect de l'indépendance

Une vérification interne du respect des règles d'indépendance a été effectuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Rotation des signataires

Conformément à l'article L. 821-34 du Code de commerce et à l'article 17, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 537/2014, une procédure a été mise en place afin de respecter la rotation des associés signataires tous les six ans sur les mandats EIP (entité d'intérêt public). À l'issue de cette période, l'associé signataire ne peut participer à nouveau au contrôle légal des comptes de l'entité avant l'expiration d'un délai de trois ans. Le cabinet applique en outre un mécanisme de rotation progressive aux personnes les plus élevées dans la hiérarchie participant au contrôle légal des comptes des EIP.

2-2 QUALITÉ

L'environnement auquel appartient le Cabinet JPA a permis de développer des procédures de contrôle qualité qui sont mises en œuvre à plusieurs niveaux :

- au titre de son appartenance au réseau JPA International

Comme il a été indiqué précédemment en tant que membre de JPA International, le Cabinet JPA est tenu d'alimenter un dispositif annuel permettant de s'assurer que les critères qualité tels que définis par le réseau JPA International sur la base des standards internationaux sont effectivement appliqués.

Les principaux thèmes se déclinent autour du plan de travail suivant :

- **Informations générales :**
 - Répartition capitalistique,
 - Répartition d'activité,
 - Mesure de l'indépendance économique…
- **Ressources humaines :**
 - Recrutement,
 - Formation…
- **Organisation des missions :**
 - Acceptation,
 - Normes professionnelles utilisées,
 - Assurances…
- **Déontologie :**
 - Indépendance…
- **Honoraires et rémunérations**
- **Organisation générale et méthodes de travail :**
 - Délégation,
 - Référentiel …
- **Système d'information :**
 - Applications,
 - Mesures de sécurité…
- **Contrôle et inspection :**
 - Contrôles nationaux ou régionaux organisés par les autorités compétentes…

L'alimentation et la fiabilité des données liées à ce dispositif sont contrôlées régulièrement par l'équipe de JPA International.

Au titre de l'exercice de l'activité de commissariat aux comptes au regard de la réglementation française

Chaque phase de travail au titre des missions de commissariat aux comptes fait l'objet d'un contrôle de validation de travaux effectués :

- Acceptation d'un mandat,
- Orientation et planification de mission,
- Intervention intérim,
- Intervention finale,
- Travaux fin de mission,
- Emission des rapports.

Ces contrôles sont placés sous la responsabilité du Directeur Général Délégué qui prend toutes les mesures nécessaires pour que les opérations s'accomplissent dans les conditions prévues.

Avant la signature des rapports : chaque signataire s'engage à soumettre ses dossiers à la revue indépendante d'un responsable de mission étranger au dossier inscrit sur une liste interne prévue à cet effet.

Cette revue permet :

- D'une part, d'apprécier les diligences effectuées sur le dossier et l'opinion qui en découle,
- Et, d'autre part, de s'assurer de la présence dans le dossier des documents obligatoires ainsi que de la formalisation des rapports.

Une fiche de revue indépendante visée formalise ce contrôle.

Cette fiche est obligatoirement requise pour l'obtention de la signature des rapports par l'associé en charge du dossier.

Enfin, une procédure spécifique est mise en œuvre pour s'assurer des modalités de classement et d'archivage des données annuelles dans les dossiers permanents.

Au titre des contrôles réalisés par nos institutions de tutelle

Le dernier contrôle qualité H2A a été effectué au cours du 2ème semestre 2026.

CHAPITRE 3 - ACTIVITES

Au titre des activités de commissariat aux comptes, le tableau suivant présente les données particulières du cabinet JPA prises en compte dans le cadre de l'activité globale du groupe JPA Paris et des activités globales combinées des membres indépendants du réseau JPA International (exercice clos au 30 juin 2026).

(en milliers d'euros)	30 juin 2025		30 juin 2026	
	Honoraires relatifs au Contrôle légal des comptes	Honoraires Totaux	Honoraires relatifs au Contrôle légal des comptes	Honoraires Totaux
Cabinet JPA	**2.312**	**3.421**	**2.254**	**3.401**
	Chiffre d'affaires consolidé		Chiffre d'affaires consolidé	
Groupe JPA	**2.511**	**8.145**	**2.441**	**8.059**
	Chiffre d'affaires combiné		Chiffre d'affaires combiné	
Réseau JPA International	**72 M USD**	**242 M USD**	**69 M USD**	**223 M USD**

Ventilation du chiffre d'affaires de JPA SA (article 13, paragraphe 2, point k) du règlement (UE) n° 537/2014)

Les honoraires de JPA SA au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 se ventilent comme suit :

Catégorie	Montant (en milliers d'euros)
Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public	**51**
Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	**2.203**
Services autres que le contrôle légal fournis aux entités contrôlées par le cabinet	**1.147**
Services autres que le contrôle légal fournis à d'autres entités	**0**
Total	**3.401**

Dans le cadre de ses activités liées au commissariat aux comptes et pour répondre aux obligations de l'article D. 821-197 du Code de commerce et de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014, il est présenté ci-après la liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le cabinet JPA a effectué une mission d'audit légal des comptes au cours de l'exercice clos au 30 juin 2026:

- SOCIETE FRANCAISE DE CASINO : Société cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment C)
- ACHEEL : Société d'assurance
- REUNISOLIDARITE : Mutuelle d'assurance

Autres entités (hors EIP) – information communiquée à titre volontaire :

- ARTHUR CROISSANCE FCP
- KAIROS PATRIMOINE FCP
- SO INVEST FCP
- MARIE MARTHE FCP
- FIA ALEX INVEST
- FIA FILANDIERE INVEST
- FIA SAINT-MAURILLE PATRIMOINE
- FIA TOULINDAC
- FIA VILMORANT INVEST
- MCA ENTREPRENDRE PME
- MCA EUROPE
- MCA GESTOBLIG
- MCA GLOBAL MARKETS FCP
- MCA GTD
- MCA LE LOGIS FCP
- MCA VIE FCP
- SICAV ELISE
- SICAV GESTION PRIVEE PLANETE
- SICAV GL2S PATRIMOINE
- SICAV PBL CROISSANCE

Expertise externe sur la valorisation de titres :

- Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord - Est
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Pyrénées - Gascogne
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Anjou - Maine
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Franche Comté
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Finistère
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente-Périgord
- Caisse Régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

CHAPITRE 4 - FORMATION

Le cabinet JPA définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes et du profil des collaborateurs d'autre part.

La planification des formations est mise en place chaque année au titre des activités liées au commissariat aux comptes.

Les systèmes de formation sont déclinés par profil de la manière suivante :

À l'attention des collaborateurs débutants

Une réunion d'une journée destinée à présenter les principaux éléments de l'environnement professionnel des commissaires aux comptes :

- L'environnement international
- L'environnement national
- Le code de déontologie
- Les normes d'exercice professionnel
- Les procédures internes applicables

À l'arrivée des collaborateurs confirmés

Une réunion est organisée pour présenter l'ensemble des procédures et des outils existants au sein du Cabinet.

Sur le plan technique : un séminaire au moins annuel destiné à présenter les outils informatiques liés aux missions de commissariat aux comptes et à l'utilisation des dossiers de travail électroniques en place au sein du cabinet est organisé.

À l'attention de l'ensemble des collaborateurs :

- Un séminaire annuel dédié à l'actualité des normes d'audit et comptables.
- Un séminaire annuel dédié à l'actualité plus spécifiquement liée aux intérêts des entités publiques.

D'une manière générale, une fois par mois, est tenue une réunion d'information dédiée à l'actualité professionnelle et à la déclinaison opérationnelle des conséquences liées.

Au-delà de ces aspects récurrents, des actions externes sont organisées chaque fois que nécessaire, au regard du profil spécifique du collaborateur ou des besoins liés à la connaissance d'un secteur particulier.

Tous les collaborateurs qu'ils soient ou non dans le cursus du diplôme d'expertise comptable ou du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes respectent l'ensemble des obligations relevant des institutions compétentes.

Enfin, les commissaires aux comptes inscrits à la Compagnie Régionale participent aux diverses sessions de formation ou de séminaire qui vont bien au-delà des minimums réglementaires obligatoires prévus par les articles L. 821-24 et A. 821-44 du Code de commerce.

CHAPITRE 5 - INFORMATION SUR LES BASES DES REMUNERATIONS DES ASSOCIES

Les associés du Cabinet JPA ont un système de rémunération basé sur les modalités suivantes:

- Une rémunération annuelle fixe définie dans le cadre d'un contrat de travail,
- Des primes de performance liées aux résultats des activités de l'ensemble du périmètre du Groupe JPA,
- Des dividendes.

CONCLUSION

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Les procédures de contrôle opérationnel mises en œuvre au sein du Cabinet JPA et du Groupe JPA sont destinées à assurer en temps réel toute action de nature à compléter, à améliorer ou à corriger le dispositif en place et ainsi contribuer à la qualité du service destiné aux clients du Groupe.

A Paris, le 29 octobre 2026



Hervé PUTEAUX
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : DECLARATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

En ma qualité de Président du Conseil d'Administration de la société JPA et conformément à l'application de l'article D. 821-197 du Code de commerce et de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014, j'atteste que les informations décrites dans le présent rapport de transparence sont conformes à la réalité et qu'elles font l'objet de suivi et d'évaluation réguliers destinés à s'assurer de leur qualité, et notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- La description du système interne de contrôle qualité et l'efficacité de son fonctionnement,
- La vérification de l'existence de procédures relatives aux pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet,
- Le respect des dispositions en matière de formation continue.

Je déclare en outre :

- Que le système interne de contrôle qualité du cabinet fonctionne de manière efficace,
- Que les pratiques d'indépendance décrites dans le présent rapport, sont mises en œuvre et qu'une vérification interne du respect de l'indépendance a été effectuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026,
- Que les commissaires aux comptes du cabinet ont suivi des programmes de formation continue conformes aux obligations légales.

A Paris, le 29 octobre 2026



Hervé PUTEAUX
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU RÉSEAU JPA INTERNATIONAL

Conformément à l'article 13, paragraphe 2, point b) du règlement (UE) n° 537/2014, la liste ci-dessous indique, pour chaque membre du réseau **établi dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen**, les États membres dans lesquels il a la qualité de contrôleur légal des comptes ou dans lesquels il a son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement. **La dernière colonne précise ceux qui ont la qualité de contrôleur légal des comptes. Les membres du réseau établis en dehors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen ne figurent pas dans cette liste.**

Membres établis dans l'Union européenne et l'Espace économique européen

État membre	Cabinet membre	Implantation(s)
Allemagne	Rentrop & Partner	Bonn
Allemagne	FAIR Audit GmbH	Hambourg
Allemagne	ARNDT + PARTNER	Dresde, Görlitz
Allemagne	SWA	Munich, Rosenheim
Allemagne	Mühleis & Kollegen GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft	Rechberghausen
Autriche	Fiebich & PartnerInnen	Graz, Vienne
Belgique	LIBRA – Audit & Assurance	Ans
Bulgarie	Veles Audit	Sofia
Chypre	PGE&Co (anciennement P.G. Economides & Co Ltd)	Limassol
Croatie	Čevizović Ivan j.t.d.	Zagreb
Croatie	Fokus Revizija d.o.o.	Zagreb
Espagne	Bové Montero y Asociados	Barcelone, Madrid, Palma, Séville, Valence
Espagne	Martínez Comín Auditores	Barcelone
Estonie	Assertum Audit	Tallinn
Finlande	Tilimerkono Oy	Espoo

État membre	Cabinet membre	Implantation(s)
France	JPA	Paris
France	JPA Wanlin Grelier	Bordeaux, Ambarès, Gradignan, Lège-Cap-Ferret, Pauillac
France	JPA Limoges	Limoges, Saint-Junien
France	JB Audit Conseil	Antibes, Beaulieu, Cannes, Mouans-Sartoux, Nice
France	Mosselmans & Associés	Marseille, Gréasque, La Ciotat, La Seyne-sur-Mer, Nantes, Vitrolles
France (La Réunion)	Cabinet ACE	La Possession
France	Alphagec	Aubenas
France	FIGECAL	Laval, Bonchamp-lès-Laval, Changé, Ernée, Évron, Rennes, Sablé-sur-Sarthe, Vitré
France	Crochet & Associés	Hyères
France	ORIAL	Lyon, Valréas, Villefranche-sur-Saône
France	Christian Gulino & Associés	Metz
France	Acces Conseil	Montpellier
France	Pierre Marx & Associés	Obernai, Schiltigheim
France	CEGEAC	Le Cannet
Grèce	JPA Audit Greece	Athènes
Irlande	Woods and Partners Limited	Dublin, Cavan, Meath
Islande (EEE)	EQ ráðgjöf ehf / EQ consulting ehf	Reykjavik
Italie	JPA Italia	Milan
Italie	Studio Righini	Milan, Vérone
Italie	Raddi & Associati	Ferrare
Italie	Studio Sala	Cernusco Lombardone, Milan

État membre	Cabinet membre	Implantation(s)
Lettonie	Revidentu Serviss SIA	Dobele
Lituanie	UAB Patikimas Auditas	Vilnius
Luxembourg	CGE	Strassen
Malte	NCMB	Ta' Xbiex
Norvège (EEE)	Plus Revisjon AS	Oslo
Pays-Bas	Van Noort Gassler & Co	Heemstede, Den Haag, Driebergen, Rotterdam, Zaandam
Pologne	Kancelaria Porad Finansowo-Księgowych dr Piotr Rojek Sp. z o.o. (KPFK)	Katowice, Varsovie, Wrocław
Pologne	DOSSIER Sp. z o.o.	Varsovie
Portugal	Carlos Teixeira, Noé Gomes & Associado, SROC	Porto
Portugal	JPA Portugal – Consultores, S.A.	Lisbonne, Porto
Roumanie	JPA Audit și Consultanță S.R.L.	Bucarest
Slovaquie	Accept Audit & Consulting	Bratislava, Košice, Prešov
Slovaquie	Slovenská dôvernícka spoločnosť	Bratislava
Slovénie	FACTA d.o.o.	Maribor
Suède	JPA Revision AB	Göteborg